Fiche pratique 2021

Processus de recrutement d'un apprenti et de prise en charge par les OPCO

Mise à jour le 28/04/2021

1 L'employeur valide le projet de contrat via la plateforme numérique iziA

L'employeur complète les informations préparatoires au contrat d'apprentissage et valide la convention de formation soumise par le CFA Afia.

2 L'employeur remplit le Cerfa n° 10103*09 en 3 exemplaires

Le formulaire Cerfa préalablement préparé par le CFA Afia doit être complété et signé par l'employeur et par l'apprenti (ainsi que par son représentant légal si l'apprenti est mineur) et visé par le CFA Afia.

- **Télécharger le Cerfa**
- 3 L'employeur transmet les documents à son OPCO

L'employeur dépose le Cerfa et la convention de formation, dorénavant obligatoire, sur la plateforme dédiée de son OPCO avant le début d'exécution du contrat ou au plus tard 5 jours ouvrables après.

- ☑ Trouver son OPCO
- 4 L'OPCO transmet un accord de prise en charge à l'entreprise et au CFA Afia

Deux cas de figure :

- Le niveau de prise en charge couvre l'intégralité du coût de formation : l'OPCO règle la totalité du coût au CFA Afia selon les modalités légales.
- Le niveau de prise en charge ne couvre pas l'intégralité du coût de la formation : l'entreprise a un reste à charge et celui-ci sera facturé par le CFA Afia proportionnellement et annuellement au 4º mois d'exécution de chaque année du contrat d'apprentissage.
- 5 L'employeur déclare l'embauche à l'Urssaf et programme la visite d'information et de prévention

L'employeur doit se rapprocher de l'Urssaf pour établir une déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et doit veiller à **inscrire le jeune à la visite d'information et de prévention à la Médecine du Travail** auprès de son centre de médecine (au plus tard deux mois après l'embauche).

Site de l'Urssaf

Pour plus d'informations, contactez votre référent CFA Afia.

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne constituent pas une consultation juridique.

L'emploi du masculin pour désigner des personnes, des métiers, des fonctions, des statuts n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire, conformément aux valeurs d'égalité et de mixité portées par le CFA Afia.

© CFA Afia 2021 | cfa-afia.com | contact@cfa-afia.fr | 01 76 91 59 13 | @cfaafia 3 avenue du Canada - 91940 Les Ulis | 17 rue Neuve Tolbiac - 75013 Paris SIRET 391 087 210 00046 | NAF 8559A | UAI 0912003H

#RévélateurDeTalents

Fiche pratique 2021

Modalités de rémunération

Mise à jour le 14/05/2021

1. Règles générales de rémunération des apprentis

Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC déterminé en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation (<u>art. L6222-27</u> modifié par la <u>loi n°2018-771 du 5 sept. 2018</u>). Les accords collectifs applicables dans l'entreprise peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées (cf. grille Syntec ci-après), celles-ci peuvent également résulter des clauses prévues dans le contrat de travail de l'apprenti.

Les apprentis bénéficient des mêmes droits aux congés payés (pris pendant les périodes passées en entreprise), congés maladie ou accident, que les autres salariés.

Années Âge	1 ^{re} année	2º année	3º année
Moins de 18 ans ⁽¹⁾	27 %	39 %	55 %
De 18 à 20 ans ⁽¹⁾	43 %	51 %	67 %
21 ans à 25 ans ⁽²⁾	53 %	61 %	78 %
26 ans et plus (2)	100 %	100 %	100 %

^{(1) %} du SMIC | (2) % du SMIC ou du SMC

2. Rémunération des apprentis pour les entreprises affiliées au Syntec

Années Âge	1 ^{re} année	2º année	3º année
Moins de 18 ans ⁽¹⁾	33 %	43 %	58 %
De 18 à 20 ans (L3) ⁽¹⁾	43 %	53 %	68 %
De 18 à 20 ans (M1/M2) ⁽¹⁾	48 %	58 %	70 %
21 ans et plus (L3) ⁽²⁾	55 %	65 %	80 %
21 ans et plus (M1/M2) ⁽²⁾	65 %	75 %	80 %
26 ans à 30 ans ⁽²⁾	100 %	100 %	100 %

(1) % du SMIC | (2) % du SMC

#RévélateurDeTalents

3. Cas particuliers

À savoir :

- ➤ la 2^{nde} année du DUT et la Licence professionnelle sont considérées comme des 2^e année (<u>art. D6222-32</u> modifié par <u>Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 art. 1</u> et transféré par <u>Décret n°2020-373 du 30 mars 2020 art. 1</u>;
- > la Licence 3 « générale » est considérée comme une 3e année ;
- ➤ l'entrée en apprentissage en Master 1 correspond à une 1^{re} année si l'apprentissage débute à ce niveau, et à une 2^e année en cas d'entrée en Master 2. Si l'apprenti était déjà en apprentissage l'année précédant son Master 1 alors il conserve le même pourcentage de rémunération (sauf en cas de changement de tranche d'âge). Art. D6222-29 modifié par Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 art. 1

Pour tout contrat, le pourcentage de la rémunération de l'apprenti doit être attaché à sa tranche d'âge et augmenté à la date d'anniversaire de l'apprenti si celui-ci change de tranche d'âge en cours de contrat.

La politique de l'entreprise prime sur tout. Rien n'interdit l'entreprise de convenir avec l'alternant d'une rémunération supérieure aux minimas légaux et en tout état de cause, l'alternant doit pouvoir bénéficier des diverses primes de l'entreprise en vertu du principe de l'égalité de traitement (article L.6222-23 du Code du travail).

O Lorsqu'il y a succession de 2 contrats d'apprentissage :

- > avec le même employeur, sa rémunération est au minimum celle qu'il percevait lors de a dernière exécution du précédent contrat ;
- > avec un employeur différent, sa rémunération est au minimum celle à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du précédent contrat ;
- > dans les entreprises ayant la même CCN, la rémunération conventionnelle doit être maintenue ;
- > dans des entreprises avec des CCN différentes, la rémunération réglementaire (taux) doit être maintenue.

Pour appliquer le maintien de la rémunération, l'apprenti doit avoir obtenu le diplôme précédent. Dans tous les cas, les pourcentages de rémunération en fonction de l'âge et les dispositions conventionnelles restent applicables s'ils sont plus favorables.

○ Le pourcentage de rémunération réglementaire de l'apprenti est majorée de 15 points* si :

- > le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an ;
- > l'apprenti prépare un diplôme ou un titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- > la qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu.

^{*} Toutes les conditions doivent être remplies.

#RévélateurDeTalents

En résumé :

La rémunération varie et/ou évolue dans les cas suivants :

- > changement de tranche d'âge;
- > revalorisation du SMIC;
- > accord de branche / accord d'entreprise;
- > contrats successifs de même nature ;
- > cas spécifiques de majoration de point.

4. Exonération de charges sociales

Aucune cotisation salariale n'est retranchée du salaire brut dans la limite de 79 % du SMIC. La part de rémunération au-delà de ce montant est soumise à cotisations (secteur privé).

Le salaire de l'apprenti est exonéré de CSG et de CRDS et de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les rémunérations des apprentis bénéficient de la réduction générale de cotisations renforcée.

Pour plus d'informations, contactez votre référent CFA Afia.



Emploi occupé : Product Manager

Contrat de professionnalisation (art. L. 6325-1 à L. 6325-24 du Code du travail)



(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)

=	N° 12434*03	1
		ı
_		í
		ı

Ministère du travail	
I 'EME	PLOYEUR
Nom et prénom ou dénomination :	
Dentalvia Medilor	Particulier-employeur : [L] oui [X] non
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :	N°URSSAF du particulier-employeur :
49 -51 Quai de Dion Bouton	
Complément :	
Code postal : 92800	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Commune : PUTEAUX	44065838300078
Téléphone : 06.66.25.70.95	Code activité de l'entreprise (NAF) : 5829C
Courriel :	Effectif total salariés de l'entreprise :
yeree.jeon@vatech-france.fr	11
Caisse de retraite complémentaire :	Convention collective appliquée :
Calcate at remaine compromerment	Convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des
Organisme de prévoyance (le cas échéant) :	cabinets dingénieurs-conseils et des sociétés de
erganisme de preveyance (le das concart).	conseils(BET, SYNTEC)
	Code IDCC de la convention : 1486
LES	ALARIE
Nom du salarié : THIBAULT	<u>/</u>
Prénom du salarié : Julien	
Adresse du salarié :	
5 rue Angélique du Coudray, ApparT A30 8	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur
Complément :	handicapé : []] oui [X] non
Code postal : 37100	Inscrit à Pôle Emploi : [☐X] oui [] non
Commune : TOURS	Si oui, numéro d'inscription : 6733667D
Téléphone : 06.87.89.51.03	Durée : mois
Courriel :	Situation avant contrat : 9
julien.thibault@live.fr	
NIR du salarié* :	Type de minimum social, si bénéficiaire :
*Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre de l'article	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 11
L.6353-10 du code du travail	Master professionnel / DESS
Date de naissance : 06/01/1989	
Sexe : [X] M [] F	
	UTEUR
Tuteur au sein de l'établissement employeur	Tuteur de l'entreprise utilisatrice, si travali
Nom:	temporaire ou GEIQ Nom:
LIM	(toll)
Prénom :	Prénom :
Wonbin	

Emploi occupé:

Product Manager				
Date de naissance : 14/04/1992	Date de naissance :			
[X] L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.				
	LE CONTRAT			
Nature du contrat :	Type de contrat : 11			
CDI [X] CDD [] travail temporaire	Type de contact. 11			
Emploi occupé pendant le contrat (intitulé préd Classification de l'emploi dans la convention c Niveau : 1.1 Durée de la période d'essai : 60 jours Date de fin du CDD ou de l'action de professionnalisation si CDI : 09/08/2024	Coefficient hiérarchique : 95 Date de début d'exécution Si avenant date d'effet : du contrat : 13/02/2023 Durée hebdomadaire du travail : 35 heures 00 Coefficient hiérarchique : 95 Si avenant date d'effet : Date de conclusion : (date de signature du contrat)			
	19 /12 / 2022			
Salaire brut à l'embauche : 1728 ,05 € (ou salaire brut horaire pour un contrat de travail ten	/ mois nporaire)			
	LA FORMATION			
Dénomination de l'organisme de formation prir	ncipal : N°SIRET de l'organisme de formation principal :			
CFA AFIA	391 087 210 00046			
S'agit-il d'un service de formation interne :	N° de déclaration d'activité de cet organisme :			
Sagit-ii d'un service de formation interne .	11 91 05940 91			
<u> </u>	Nombre d'organismes de formation intervenant : 1			
L'employeur atteste que le service de formation dispose des moyens nécessaires à la réalisation de formation du salarié				
Type de qualification visée : 1 Diplô	me ou titre visé : 29 Code RNCP : 31678			
Intitulé précis : Bach 3 ConcDev App (O'clo				
Spécialité de formation : 326				
Organisation de la formation :	THE THE BUILDING THE LES UND			
	anagrament at des ansaignaments : 721 hourse dent duras			
des enseignements généraux, professionnels	npagnement et des enseignements : 721 neures dont duree et technologiques : 721 heures			
Date de début du cycle de formation :	Date prévue de fin des épreuves ou des examens :			
11/04/2023	09/08/2024			
permettant d'acquérir une qualification professionne	il, l'employeur s'engage à assurer au titulaire du contrat une formation lui elle et à lui fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du pour le compte de son employeur et à suivre la formation prévue au contrat.			
Fait à Puteaux Signature de l'employeu	Signature du salarié			
C	ADRE RESERVE A L'OPCO			
Nom de l'OPCO : Atlas	N° d'adhérent de l'employeur à l'OPCA s'il existe :			
Pour remplir le contrat et pour plus d'inf	ormations sur le traitement des données reportez-vous à la notice			







Bachelor 3 Concepteur-Développeur d'Applications

Titre RNCP niveau 6 - (code RNCP 31678 - code diplôme 26T32601)



Objectifs

Ce cursus innovant s'adresse aux étudiants dont l'objectif est d'être capable de prendre en charge le développement d'applications web ou mobiles, suite à l'expression des exigences fournies par un client ou du chef de projet. Il doit définir et/ou participer à la définition de l'architecture de l'application.

Formation exclusivement en téléprésentiel.

Compétences visées

- Développer une interface utilisateur de type desktop.
- Développer des composants d'accès aux données.
- Développer la partie front-end et back-end d'une interface utilisateur web.
- · Concevoir une base de données.
- Mettre en place une base de données.
- Développer des composants dans le langage d'une base de données.
- Collaborer à la gestion d'un projet informatique et à l'organisation du développement.
- · Concevoir une application.
- Développer des composants métier.
- · Construire une application organisée en couches.
- Développer une application mobile.
- Préparer et exécuter les plans de tests d'une application.
- Préparer et exécuter le déploiement d'une application.

Débouchés

Développeur Web, Développeur frontend, Développeur backend, Développeur Mobile, Lead Developer, Concepteur d'applications, Concepteur développeur ou encore Analyste-programmeur.

Rythme d'alternance

Contrat d'apprentissage (ou de professionnalisation sous conditions)

Parcours alterné de 721 h sur 16 mois

Rythme d'alternance

13 mois :

- 1 semaine en formation
- 2 semaines en entreprise

3 mois à 100% entreprise avec possibilité d'étendre à 5/6 mois selon contrat

Date et lieu de formation

Rentrée 5 : 12/12/2022 au 19/04/2024 Rentrée 6 : 11/04/2023 au 09/08/2024 Rentrée 7 : 19/06/22023 au 25/10/2024

Prérequis et admission

- Niveau BAC
- Avoir réussi les étapes de sélection d'O'clock
- Maîtriser les bases d'un langage de programmation (PHP ou encore JavaScript) et les bases de la POO (Programmation Orientée Objet) et les classiques du développement Web: HTML, CSS, Javascript, Git, Ligne de commande et SQL.
- Être recruté comme apprenti par une entreprise
- Formation accessible aux étudiants en situation de handicap



Diplôme délivré par le Ministère du Travail (DGEFP)

- Contrôle continu, mémoire, soutenance orale. Jury externe mandaté par la DRIEETS
- Validation partielle par blocs de compétences : oui



Enseignements	Volumes
Mise en route	63 h
- Bienvenue	_
- Client/Serveur	_
- PHP & Programmation orientée objet	_
Back-end & Front-end	161 h
- Conception (architecture synchrone, MVC)	_
- Conteneurisation (Docker)	-
- SGBDR	-
- PHP & Laravel	_
- JavaScript & Vue.js	-
Avant de développer	21 h
- Cloud Computing (Serverless, FaaS, IaaS, PaaS, etc.)	_
- Schémas UML (diagrammes de classes, ER, de séquences)	_
- Gestion de projet (Cycle en V, méthodes agiles, Scrum)	_
N-Layer & microservices	161 h
- Conception (Separation of Concerns, Design Patterns)	_
- Node.js & Express	_
- NoSQL	_
- API (REST, GraphQL, Websockets)	-
Sécurité & Multiplateformes	154 h
- Failles de sécurité et parades (OWASP, injections)	-
- Développement Mobile (Flutter)	-
- Développement Desktop (Flutter)	-
Projet professionnel tutoré	161 h
Total	721 h

^{*} les étudiants sont sensibilisés aux audits de sécurité (pentest) sur 2 sessions dédiées, mais les bonnes pratiques de sécurité sont, elles, étudiées et appliquées en permanence.



89,7 %

de taux de réussite



2,7%

de poursuite d'études*



3,6 %

d'interruption de parcours*



65 %

d'insertion pro à 3 mois*

O'clock

Vincent RAVANEL
Responsable des
admissions
vincent.ravanel@oclock.io

CFA Afia

Achweq BERRABEH Chargée de mission alternance aberrabeh@cfa-afia.fr 06 48 44 21 84

Plus de renseignements : oclock.io | cfa-afia.com

^{*} Statistiques de la formation initiale / 2021 = 1ère année en alternance

Le CFA Afia est un organisme expert et expérimenté dédié au recrutement, à l'accompagnement, au conseil et au suivi des entreprises et apprentis tout au long de la période de formation, des premiers pas en alternance à l'intégration finale dans le métier choisi.

À travers l'ensemble de ses outils et moyens, le CFA Afia vous apporte des solutions concrètes de proximité dans le suivi de votre apprenti ou de votre apprentissage.

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes, des métiers, des fonctions, des statuts n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire, conformément aux valeurs d'égalité et de mixité portées par le CFA Afia.